

COMMUNE DE SERMESSE
Réunion du Conseil Municipal

PROCES VERBAL

Séance du 30 juillet 2026

Convocation en date du 08/07/2026

Date de l’affichage : 08/072026

Le trente juillet deux-mille vingt-six, à 20 heures 00 minute, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s’est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Pascaline PERNOT, **Maire**.

Présents : Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT, Béatrice CHAUVEL, Emmanuel BARRAUT, Christophe ROSIER, Laetitia BARRAUT, Daniel CHAREYRE, Audrey MARIN, Sylvain LANDO

Absents excusés : Elodie BAILLARD, procuration à Pascaline PERNOT

Secrétaire de séance : MARIN Audrey

ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION DU PV DU 17/06/2026

2/ DELIBERATION : PROPOSITION DE MISE A JOUR DES BASES DE FISCALITE LOCALE AU TITRE DE 2027

3/ DELIBERATION : DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL (RECENSEMENT POPULATION 2027)

4/ DELIBERATION : CHOIX DES DEVIS TRAVAUX

5/ DELIBERATION : SUBVENTIONS EXTRA-SCOLAIRES

6/ DELIBERATION : ADHESION A LA CONVENTION-CADRE DU CENTRE DE GESTION

7/ DELIBERATION : MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE/SALLE DES ASSOCIATIONS (REGLEMENT INTERIEUR, TARIFS, MODALITES..)

8/ DELIBERATION : CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE

9/ DIF ELUS (Droit Individuel à la Formation) : POSSIBILITE DE MOBILISATION DU DIF POUR FORMATION A L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE SUR LA COMMUNE

10/ DISTRIBUTEUR PAIN/RELAIS COLIS

11/ REGLEMENTATION SUR L’AFFICHAGE DES MANIFESTATIONS SUR LA COMMUNE DE SERMESSE

12/ CIRCULATION RUE DE LA ROSSIGNOTTE

13/ DELIBERATION : ARBRE DE NOEL (CARTE CADEAU ? MONTANT ?...)

14/ DELIBERATION : SERVICE ASSAINISSEMENT INTEGRATION AU BUDGET COMMUNAL AU 31/12/2026

15/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1/ APPROBATION DU PV DU 17 JUIN 2026

Approbation à l'unanimité du PV.

2/ DELIBERATION : PROPOSITION DE MISE A JOUR DES BASES DE FISCALITE LOCALE AU TITRE DE 2027

Le Maire donne lecture du courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques de Saône et Loire (DDFIP) :

La taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires constituent des ressources importantes des communes et EPCI. Leur assiette repose sur l'évaluation foncière des locaux d'habitation (maisons et appartements).

Les éléments dits de « confort » de ces locaux participent à cette évaluation en étant traduits en "équivalences superficielles" (définies par l'article 324 T de l'annexe III au Code Général des Impôts (CGI)) et inclus dans la surface pondérée du local. Or, certains éléments de confort jugés essentiels sont actuellement absents de l'évaluation foncière de certains locaux bien qu'ils soient considérés comme courants dans la vie quotidienne (raccordement à l'eau, à l'électricité, présence à minima d'un WC, d'un lavabo, d'une douche par salle d'eau ou de bain et présence de chauffage ou de climatisation).

Cette situation conduit la DGFIP à proposer une mise à jour des évaluations foncières des maisons et appartements de catégories 1 à 6. Les locaux des catégories 7 à 8 (locaux les plus vétustes) ne sont pas concernés.

En lien avec une meilleure **équité fiscale et égalité devant l'impôt**, l'objectif poursuivi par cette opération, dite "de fiabilisation", consiste à améliorer le service en répondant aux attentes des collectivités en matière de fiabilisation des bases fiscales.

L'opération de fiabilisation, initialement envisagée de façon globale au niveau national, a finalement été réorientée pour une déclinaison à la maille locale, subordonnée à la décision des communes.

L'action se traduira par l'augmentation de la surface pondérée des locaux visés, et donc de leur valeur locative. La fiabilisation induira une hausse des bases communales et cotisations de taxe foncière mais aussi, le cas échéant, de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

A l'échelle de votre commune, 32 locaux ont été identifiés comme pouvant être mis à jour au titre d'au moins un de ces éléments de confort, sous réserve d'éventuelles modifications intervenues avant l'extraction des données.

Afin de réaliser le traitement permettant la mise à jour des bases de fiscalité directe locale au titre de 2027, il convient que vous nous donniez **votre accord express, d'ici mi-septembre 2026 au plus tard**, pour lancer cette opération de fiabilisation.

Vote pour la mise à jour de la base de fiscalité locale au titre de l'année 2027

Ont voté POUR : Audrey MARIN, Laetitia BARRAUT, Daniel CHARREYRE, Emmanuel BARRAUT

Ont voté CONTRE : Sylvain LANDO, Cyril PETIOT

Se sont abstenus : Pascaline PERNOT + procuration Elodie BAILLARD, Béatrice CHAUVEL

Après en avoir délibéré 4 voix POUR, 2 CONTRE et 3 ABSTENSIONS le Conseil Municipal décide que la mise à jour est acceptée.

Après en avoir délibéré 4 voix POUR, 2 CONTRE et 3 ABSTENSIONS le Conseil Municipal décide que la mise à jour est acceptée.

3/ DELIBERATION : DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL (RECENSEMENT POPULATION 2027)

Pascaline PERNOT se propose comme coordonnateur communal.

Après un tour de table, aucun autre conseiller ne se propose

Vote pour la désignation du coordonnateur communal :

Ont voté POUR : Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT, Béatrice CHAUVEL, Emmanuel BARRAUT, Elodie BAILLARD (procuration à Pascaline PERNOT), Christophe ROSIER, Laetitia BARRAUT, Daniel CHAREYRE, Audrey MARIN, Sylvain LANDO

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix le Conseil Municipal désigne Pascaline PERNOT en qualité de coordonnateur communal pour le recensement 2027.

4/ DELIBERATION : CHOIX DES DEVIS TRAVAUX

Cyril PETIOT présente les différents devis reçus pour :

- Remplacement de la chaudière du logement communal 16 route nationale : 5 devis
- Réfection des murs intérieurs de l'église : 1 devis
- Préparation du support et peinture des portails du cimetière, de l'église et de la salle polyvalente : 1 devis
- Réfection du toit de la salle des associations et du toit du logement communal mairie : 3 devis

Un devis pour la réfection de la porte de l'Eglise sera demandé

Vote pour le choix des devis

Ont voté POUR : Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT, Béatrice CHAUVEL, Emmanuel BARRAUT, Elodie BAILLARD (procuration à Pascaline PERNOT), Christophe ROSIER, Laetitia BARRAUT, Daniel CHAREYRE, Audrey MARIN, Sylvain LANDO

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix le Conseil Municipal retient les devis de :

-Climat NUIITS pour le remplacement des radiateurs et l'installation d'une chaudière air-eau dans le logement communal 16 route nationale, pour un montant de 20 057.41€ TTC

-Sarl Eric AUTHEVELLE pour la réfection des murs intérieurs de l'église, pour un montant de,4680€ TTC

-Guilbard Travaux & Services pour la préparation du support et peinture des portails du cimetière, de l'église et de la salle polyvalente, pour un montant de 810€ HT

Concernant les devis des toitures, le Conseil retient la SARL LAUQUIN mais demande un geste commercial au vu des montants conséquents

5/ DELIBERATION : SUBVENTIONS EXTRA-SCOLAIRES

Le Maire donne lecture de la délibération actuellement en vigueur (du 09/07/2019) :
“30€/enfant/année scolaire dans la limite d'une demande par enfant, aux familles de la commune sur justificatif de paiement relatif à une activité extra-scolaire ou périscolaire ou relatif à un voyage scolaire appuyé de leur demande”

Le Conseil étudie les modalités d'attribution et propose d'allouer la subvention de 30€ aux conditions suivantes :

- Etre scolarisé et avoir moins de 18 ans
- Etre domicilié sur la commune en permanence
- Présenter un justificatif de paiement dans la limite de 3 mois suivant le début de l'activité extra-scolaire ou relatif à un voyage
- Présenter une demande avec un RIB
- Une seule demande par année scolaire et par enfant

Vote pour les subventions extra-scolaires :

Ont voté POUR : Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT, Béatrice CHAUVEL, Emmanuel, BARRAUT, Elodie BAILLARD (procuration à Pascaline PERNOT), Christophe ROSIER, Laetitia BARRAUT, Daniel CHAREYRE, Audrey MARIN, Sylvain LANDO

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix le Conseil Municipal adopte les modifications des conditions d'attribution des subventions comme proposés plus haut à compter de la prochaine rentrée scolaire 2026/2027

6/ DELIBERATION : ADHESION A LA CONVENTION-CADRE DU CENTRE DE GESTION

Le Maire expose que les collectivités de moins de 50 agents sont affiliées au Centre de Gestion de Mâcon (CDG 71) et qu'à ce titre le CDG réalise pour leurs comptes des missions obligatoires

(gestion des carrières, gestion des instances (CST Comité Social territorial, CAP Commissions Administratives Paritaires..) et des missions facultatives

Suite aux élections municipales, le Conseil d'Administration a été renouvelé et a adopté la délibération qui valide la mise en œuvre de la convention-cadre avec les collectivités et établissements publics affiliés

Pour renouveler la convention il est nécessaire que les conseils délibèrent aussi

Vote l'adhésion à la convention-cadre du centre de gestion

Ont voté POUR : Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT, Béatrice CHAUVEL, Emmanuel, BARRAUT, Elodie BAILLARD (procuration à Pascaline PERNOT), Christophe ROSIER, Laetitia BARRAUT, Daniel CHAREYRE, Audrey MARIN, Sylvain LANDO

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention-cadre du CDG

7/DELIBERATION : MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE/SALLE DES ASSOCIATIONS (REGLEMENT INTERIEUR, TARIFS, MODALITES..)

La commission « salle des fêtes-cérémonie » propose une mise à jour des documents relatifs à l'utilisation de la salle polyvalente : règlement, tarifs, modalités de mises à disposition

Il est fait étude des modifications :

- Mise en page des documents fournis plus lisible et permettant une meilleure traçabilité
- Ajout de la vaisselle nouvellement achetée (dessous de plat, casserole adaptée à une salle polyvalente, couteau de cuisine, panier à pain en inox...) et suppression dans le listing

vaisselle des flutes à champagne, paniers en bois... et vaisselles vieillissante) –

- Mise à disposition gratuite de la salle polyvalente aux associations de la commune pour 3 manifestations par an.
- Mise à disposition gratuite de la salle polyvalente lors des obsèques d'un habitant de Sermesse sous réserve de disponibilité (si louée : gratuité de la salle des associations)

Il est proposé de passer la caution à 500€ et de modifier le contrat de location et le règlement d'utilisation de la salle polyvalente en conséquence pour les futures locations

Il est proposé de relever les compteurs électriques pour refacturer les kwh aux locataires au tarif de l'électricité pour les futures locations

La commission « salle des fêtes-cérémonie » propose :

-La mise en place d'un règlement intérieur pour la salle des associations avec les conditions suivantes : gratuité pour les associations de la commune qui devront rendre propre les locaux (sinon facturation du ménage), sortir les poubelles....

-Un calendrier des réservations

-La gratuité lors d'obsèques d'un habitant de la commune si salle polyvalente indisponible

Vote pour valider les nouveaux règlements intérieurs, fixer les tarifs et les modalités de mises à disposition des salles

Ont voté POUR : Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT, Béatrice CHAUVEL, Emmanuel, BARRAUT, Elodie BAILLARD (procuration à Pascaline PERNOT), Christophe ROSIER, Laetitia BARRAUT, Daniel CHAREYRE, Audrey MARIN, Sylvain LANDO

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix le Conseil Municipal fixe le montant de la caution pour la location de la salle polyvalente à 500€ et modifie le contrat de location et le règlement intérieur d'utilisation en conséquence pour les futures locations

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix le Conseil Municipal décide de refacturer les kwh aux locataires au tarif de l'électricité pour les futures locations de la salle polyvalente selon le relevé des compteurs

8/ DELIBERATION : CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avoir pris attache avec le CDL (Mr Edot) et le service juridique de l'AMSL (Association des Maires de Saône et Loire), la commune peut demander à disposer d'une carte de paiement pour les petits achats auprès des enseignes qui par exemple, n'ouvrent pas de compte aux collectivités

Il rappelle que dans sa délégation générale, le Maire n'est pas autorisé à créer une régie d'avance ni à prendre l'acte constitutif qui en découle

Pour mettre en place de dispositif, le Conseil Municipal doit statuer

Le Maire propose la création d'une régie pour régler les dépenses suivantes :

1/ Fournitures de petit équipement	Compte d'imputation : 60632
2/ Fournitures administratives	Compte d'imputation : 6064
3/ Fournitures non stockés type alimentation	Compte d'imputation : 60626
4/ Fournitures et produits d'entretien courant	Compte d'imputation : 6068
5/ Fournitures fêtes et cérémonies	Compte d'imputation : 623
6/ Carburant et combustible	Compte d'imputation : 60622

Vote pour autoriser le Maire à créer une régie d'avance

Ont voté POUR : Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT, Béatrice CHAUVEL, Emmanuel BARRAUT, Elodie BAILLARD (procuration à Pascaline PERNOT), Christophe ROSIER, Laetitia BARRAUT, Daniel CHAREYRE, Audrey MARIN, Sylvain LANDO

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix le Conseil Municipal autorise la Maire à créer une régie d'avance d'un montant de 200€

9/ DIF ELUS (Droit Individuel à la Formation) : POSSIBILITE DE MOBILISATION DU DIF POUR FORMATION A L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE SUR LA COMMUNE

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour travailler avec un formateur à titre gratuit il est nécessaire que ce formateur soit référencé et enregistré sur la plateforme de l'Etat Mon Compte Formation

Une formation sur l'intelligence artificielle est proposée par M Roméo ROY qui a besoin de savoir quelles sont les personnes intéressées afin de pouvoir la créer dans le catalogue dédié au DIF Elus

Un tour de table est fait et 3 personnes sont intéressées

10/ DISTRIBUTEUR PAIN/RELAIS COLIS

-La société Le Distrib a été contactée et a présenté la possibilité d'implanter un distributeur à pain devant la salle des associations :

Plusieurs modalités sont présentées : location, achat, boulangerie, ...

La mise en place d'une dalle et d'un raccordement électrique seront pris en charge par la Commune et la location de l'appareil sera supportée directement par le boulanger

Une demande sera faite auprès d'un commerçant de Verdun-Ciel et si la proposition n'aboutit pas, la société Le Distrib trouvera un boulanger

-Concernant le relais Colis : idée annulée

11/ REGLEMENTATION SUR L'AFFICHAGE DES MANIFESTATIONS SUR LA COMMUNE DE SERMESSE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une autorisation préalable est requise pour afficher ou mettre des panneaux/panonceaux annonçant des manifestations sur la commune car sans autorisation cette publicité relève de l'affichage sauvage

Le Maire propose de mettre en place un lieu dédié à l'entrée de la commune de type (cailloux encagés)

Le Conseil valide le projet et étudiera l'emplacement idéal

Un arrêté municipal sera pris en conséquence (pour interdire l'affichage sauvage)

12/ CIRCULATION RUE DE LA ROSSIGNOTTE

Une demande sera faite auprès de la DRI pour mettre un STOP à l'intersection de la rue de la Rossignotte et la route du Chapôt après avoir étudié la question (3 favorables et 7 abstentions)

13/ DELIBERATION : ARBRE DE NOEL (CARTE CADEAU ? MONTANT ?...)

Le Maire expose que la commune participe à l'arbre de Noël comme chaque année aux côtés du Comité des Fêtes qui offre aux enfants un goûter et un spectacle

La Commune finançait des cartes cadeaux d'une valeur de 30€ dans une enseigne de jouets (les familles choisissaient les cadeaux et ceux-ci étaient récupérés par la commune pour être mis au pied du sapin)

La commission Salle des fêtes-Cérémonies et le Comité des fêtes se sont réunis pour discuter des festivités de fin d'année la date est retenue pour le 20 décembre 2026 ; une proposition est

faite de maintenir la commande de cartes cadeaux pour le même montant auprès de King Jouet pour 30€ par enfant

Vote pour l'arbre de Noël :

Ont voté POUR : Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT, Béatrice CHAUVEL, Emmanuel BARRAUT, Elodie BAILLARD (procuration à Pascaline PERNOT), Christophe ROSIER, Laetitia BARRAUT, Daniel CHAREYRE, Audrey MARIN, Sylvain LANDO

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix le Conseil Municipal d'offrir des cartes cadeaux d'un montant de 30€/carte/enfant (de la naissance à 10 ans) à l'occasion de Noël, chez King Jouet

14/ DELIBERATION : SERVICE ASSAINISSEMENT INTEGRATION AU BUDGET COMMUNAL AU 31/12/2026

Vote pour l'intégration du service assainissement au budget de la commune au 31/12/2026

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune peut intégrer le service assainissement au budget de la commune ; possibilité donnée pour les communes de moins de 500 habitants

Il propose la fusion au 31/12/2026

Ont voté POUR : Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT, Béatrice CHAUVEL, Emmanuel BARRAUT, Elodie BAILLARD (procuration à Pascaline PERNOT), Christophe ROSIER, Laetitia BARRAUT, Daniel CHAREYRE, Audrey MARIN, Sylvain LANDO

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix le Conseil Municipal décide d'intégrer le service assainissement au budget de la commune au 31/12/2026, dit que le budget annexe sera supprimé

15/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Demande d'installation d'une caravane sur un emplacement communal :

8 contre et 1 abstention

- Demande de prêt de la salle polyvalente par le Maire de la commune de Saunières pour organiser une réunion publique à SERMESSE :

Pour à l'unanimité

- Demande d'aire de stationnement de camping-car avec raccordement à l'Espace de loisir :

Trop loin pour être viabilisé

- Demande de mise aux normes handicapés de l'Eglise :

Penser à sortir la rampe à chaque service.

- Un feu d'origine électrique a eu lieu rue de la Dombe ainsi qu'à la station de traitement des eaux rue du Doubs : tout est revenu à la normale rapidement
- Repas de la St Vincent : la date du 23 janvier 2027 a été retenue ; des invitations seront envoyées
- Proposition d'un particulier d'entretenir par écopâturage le terrain au fond de la lagune : un portillon provisoire cadenassé sera installé pour faciliter l'accès des moutons et une clôture électrique sera mise en place pour sécuriser la lagune (à la charge du propriétaire des moutons)
- En attente d'informations pour la borne de recharge véhicule
- Avis défavorable du Conseil pour la demande du transfert des données assainissement du schéma directeur à la communauté de commune Saône Doubs Bresse

Séance levée à 23h15

Le secrétaire de séance